

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport relatif à l'abattement spécial pour personnes handicapées ou invalides.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, merci de me laisser la parole.

Voilà a priori une mesure évidemment la bienvenue en cette période difficile pour beaucoup. C'est donc bien volontiers que nous voterons ce dossier. Mais cet abattement ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt fiscale dans laquelle vous enfoncez les Lyonnais.

Je m'explique : d'un côté, nous avons ce dossier dont, je le répète, nous nous réjouissons mais sur lequel, je vais revenir un instant. A combien de personnes cette mesure va-t-elle profiter ? La Ville de Lyon a-t-elle les moyens, en cette période de restrictions, de faire des cadeaux fiscaux ?

En fait, après étude, aucune inquiétude à avoir. En effet, après consultation de la Commission Finances, il apparaît que cet abattement ne devrait concerner qu'une dizaine de personnes. Soit un coût pour la Ville de quelques centaines d'euros. Côté finances de la Ville donc, pas d'effolement. Mais côté contribuables, c'est autre chose... Cette bonne nouvelle, la petite dizaine de Lyonnais concernée reste très anecdotique au regard de la fiscalité imposée aux Lyonnais pour ce mandat.

En effet, lors de la campagne électorale, vous aviez promis aux Lyonnais une hausse plafonnée à 4 %. Une fois élu, vous avez annoncé une hausse de 6 %, soit 2 % de plus. La semaine dernière, de nombreux Lyonnais ont trouvé dans leurs boîtes aux lettres, leur taxe foncière signalant une hausse de 9,32 % de la part Ville de Lyon. Soit, de loin, la plus forte hausse de toutes les composantes de cet impôt local.

Alors, deux questions se posent aujourd'hui : sachant que la taxe d'habitation reste à venir, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous dire dès aujourd'hui, quel sera précisément le pourcentage d'augmentation de la part Ville imposée aux Lyonnais ? Pouvez-vous assurer aux Lyonnais que vous tiendrez le cap des 6 % d'augmentation globale jusqu'à la fin du mandat ?

Entre les promesses précédentes non tenues et les mauvaises surprises sur les feuilles d'impôts, les Lyonnais sont en droit d'attendre, je crois, des explications claires et des engagements fermes.

Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je vais dire deux mots. Il apparaît effectivement que cet abattement spécial profitera à peu de Lyonnais. Mais c'est pour manifester sa volonté de ne pas nuire aux contribuables les plus modestes que cette possibilité, qui est offerte par la loi, a été prise en compte par la Ville.

C'est vrai qu'à Toulouse par exemple, première ville de plus de 200 000 habitants à avoir mis en application cette mesure, seule une dizaine de contribuables était concernée. Sans doute seront-ils un peu plus nombreux à Lyon, mais quand bien même n'y en aurait-il qu'un, il serait regrettable qu'il ne puisse pas en bénéficier.

Pour le reste, je ne sais pas si M. le Maire veut répondre personnellement, mais je crois avoir déjà, à plusieurs reprises, fourni toutes explications utiles en ce qui concerne l'imposition de 6 %. Encore une fois, cette augmentation représente environ 15

millions d'euros par an. Pour cette année même (je le redis parce que les chiffres sont constants), la seule perte que nous subissons du fait de la crise immobilière, est au niveau des droits de mutation proche de 11 millions d'euros. Je passe sur toutes les augmentations de tarifs divers et variés que nous subissons.

On peut donc dire déjà que pour l'année 2009, cette augmentation d'impôts a été laminée par les conséquences de la crise.

Il faut cesser de crier haro sur l'augmentation d'impôts qui était tout à fait nécessaire. Il aurait été déraisonnable de ne pas la faire.

M. BROLIQUIER Denis : Ce n'est pas 6 % mais 9,32...

M. LE MAIRE : Si vous voulez bien, Monsieur Broliquier, c'est moi qui donne la parole. Donc si vous souhaitez parler, vous me la demandez, vous ne prenez pas la parole.

Malgré tout, je vous écoute toujours avec attention. Je vous lis même. Je vais donc suivre vos désirs sur tout ce que vous demandez. C'est-à-dire que lorsque vous avez des positions qui sont un peu démagogiques sur un point, je vais vous suivre dans votre arrondissement pour suivre le conseil que vous donnez pour Lyon tout entier. Je vais demander par exemple à M. Touraine qu'il informe les habitants du 2<sup>e</sup> que vous ne souhaitez pas de stationnement payant puisque c'est ainsi que vous l'indiquez...

M. BROLIQUIER Denis : Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE : Donc nous n'allons pas faire de stationnement payant puisque vous ne le souhaitez pas. C'était l'objet de votre dernier éditorial dans « Lyon citoyen ». Nous allons donc vous suivre là-dessus.

Pour le reste, sur les impôts, vous confondez ou vous ne confondez pas, vous essayez de le faire pour les Lyonnais, pour faire un peu « d'esbrouffe ». Vous savez bien qu'il y a d'une part, une augmentation de taux qui dépend du Conseil municipal et de ses votes et qu'il y a des augmentations de base que décide le Gouvernement chaque année. Donc nous, nous sommes maîtres de l'augmentation des taux.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons augmenté une fois les taux pour la ville de Lyon en 2002 puis nous les avons augmentés une fois pour 2009. Pendant le même temps, je regardais de combien avaient augmenté les taux au Conseil Général. Ils ont augmenté dans la même période de 45 %. Excusez-moi, voilà la différence, voilà où il faut faire effectivement des économies. Et que je sache, le Conseil Général n'est pas composé pour le moment de gens de Gauche. Il est plutôt composé des gens que vous dites être vos amis. Demandez-leur des comptes sur la gestion qu'ils ont effectuée, demandez-leur des comptes sur les dépenses qu'ils veulent engager. A ce moment là, vous serez crédible à la Ville de Lyon.

On ne peut pas pousser des cris d'orfraie lorsqu'il y a une augmentation d'un peu plus de 10 % ici et ne rien dire lorsqu'au Conseil Général, il y a une augmentation de 45 %. Il faut effectivement que les réponses soient crédibles et dans un cas et dans un autre.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)